

Nomination des membres du comité civil de la section de l'Observatoire de Paris, lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

Charles-François Oudot

Citer ce document / Cite this document :

Oudot Charles-François. Nomination des membres du comité civil de la section de l'Observatoire de Paris, lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 323;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19926_t1_0323_0000_7

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Les citoyens ci-dessus désignés sont nommés membres du comité civil de la section de l'Indivisibilité.

En conséquence, ils en rempliront les fonctions conjointement avec les citoyens Fourcroy, Trenelle, Manciau, Guérin, Delaterre, Hautefeuille, Janson, Journé et Pillas, tous neuf restés membres dudit comité.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (95).

b

*Noms des citoyens présentés
par le comité de Législation pour compléter
le comité civil de la section
de l'Unité [Paris].*

Les citoyens,
Glachant, mercier, rue Childebert;
Deschambeaux, rue faubourg Germain;
Sandoz, négociant, rue de Seine.

La Convention nationale, sur la proposition de son comité de Législation, décrète:

Les citoyens ci-dessus désignés sont nommés membres du comité civil de la section de l'Unité.

En conséquence, ils en rempliront les fonctions conjointement avec les citoyens Aubert, Possien, Dimpré, Delamarche, Barbot, Pauze, Damarin, Titel et Leclerc, tous neuf restés membres dudit comité.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (96).

c

*Noms des citoyens présentés
par le comité de Législation pour compléter
le comité civil de la section
de l'Arsenal [Paris].*

Les citoyens,
Olivier, à l'Arsenal;
Cochu, rue de la Cerisaye;
Félix, loueur de carrosses, rue Paul;
Sabin, rue Antoine.

La Convention nationale, sur la proposition du comité de Législation, décrète:

Les citoyens ci-dessus désignés sont nommés membres du comité civil de la section de l'Arsenal.

(95) P.-V., L, 188. C 327 (1), pl. 1432, p. 57. Oudot rapporteur selon C*II, 21.

(96) P.-V., L, 188-189. C 327 (1), pl. 1432, p. 57. Oudot rapporteur selon C*II, 21.

En conséquence, ils en rempliront les fonctions conjointement avec les citoyens Vavasseur-Desperriers, Aubin-Duhamel, Thieblenont, Lanisien, Béranger, Vaugin, Vigour et Violet, tous huit restés membres dudit comité.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution de ce décret, qui ne sera point imprimé (97).

d

*Noms des citoyens présentés
par le comité de Législation pour compléter
le comité civil de la section
de l'Observatoire [Paris].*

Les citoyens,
Devisse, rue Jacques;
Pot-de-Vin, rue *idem*;
Gilbert, rue de Loursine.

La Convention nationale, sur la proposition du comité de Législation décrète:

Les citoyens ci-dessus désignés sont nommés membres du comité civil de la section de l'Observatoire.

En conséquence, ils en rempliront les fonctions conjointement avec les citoyens Cardin, Lucotte, Houdan, Varon, Denise, Mariage, Robineau, Teissier et Bocquet, tous neuf restés membres dudit comité.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (98).

e

*Noms des citoyens présentés
par le comité de Législation pour compléter
le comité civil de la section
de la Cité [Paris].*

Les citoyens,
Armer, quincailler, rue de la Barillerie;
Arsendau, ancien homme de loi, Marché-Neuf;
Lemoine, ancien négociant, rue de la Raison;
Neveu, épiciier, rue d'Enfer;
Mercier, épiciier, rue Christophe;
Douet-Daroq, ancien homme de loi, enclos de la Raison;
Nicolas, menuisier, quarré du Pont-Rouge.

(97) P.-V., L, 189-190. C 327 (1), pl. 1432, p. 57. Oudot rapporteur selon C*II, 21.

(98) P.-V., L, 190. C 327 (1), pl. 1432, p. 57. Oudot rapporteur selon C*II, 21.